

UNE RENTRÉE SOUS PRESSION

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS AU CTA DU 7 SEPTEMBRE 2021

À l'occasion de ce premier comité technique académique de l'année consacré au premier degré, nous ne pouvons pas manquer d'évoquer les problèmes que nous avons constatés dans l'affectation des personnels : alors que de nombreuses classes se trouvaient sans enseignant-e au moment de la rentrée, nous serions curieux de savoir combien de brigades ont dû être affecté-es au pied levé sur un remplacement à l'année. On ne manquera par ailleurs pas de se demander comment la situation du remplacement pourra s'améliorer au cours de l'année et comment l'usine à gaz de la centralisation du remplacement pourra permettre de relâcher la pression.

Mais, comme si cela n'était pas assez, cette rentrée scolaire a été aussi celle des grandes annonces et des mauvaises surprises concernant les directions d'écoles : la proposition de loi Rilhac, qui avait été adoptée en première lecture au Sénat en mars, devrait ainsi repasser devant l'assemblée nationale réunie en session extraordinaire à partir de la fin du mois de septembre. Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, pour mieux prendre en compte les inégalités scolaires creusées par la crise sanitaire et pour garantir des conditions d'apprentissage permettant plus d'équité, le gouvernement choisit donc de remettre sur la table une loi visant à imposer des chef-fes dans les écoles, en faisant des directeurs et directrices des délégataires de l'autorité académique, investi-e-s d'une autorité fonctionnelle et participant à l'encadrement du système éducatif.

Dans la droite ligne de l'annonce faite par Emmanuel Macron de la création prochaine, à Marseille, d'écoles "laboratoires" dans lesquelles les directeurs et directrices pourraient directement recruter des enseignant-e-s, il s'agit, pour l'exécutif, de renforcer la hiérarchie et de saboter le fonctionnement horizontal qui a jusque là prévalu dans les écoles. L'enquête ministérielle menée auprès des directeurs et directrices à l'automne 2019, après le suicide de Christine Renon sur son lieu de travail, avait pourtant montré qu'ils et elles ne voulaient pas d'un statut à part mais demandaient avant tout à bénéficier de temps et de moyens supplémentaires pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

En essayant de faire passer cette proposition de loi dans l'urgence au détour d'une session extraordinaire de l'assemblée nationale, quasiment deux ans jour pour jour après le suicide de notre collègue chargée de direction, Emmanuel Macron et son gouvernement prouvent une nouvelle fois leur mépris des personnels d'éducation et démontrent que l'idéologie managériale guide bien plus leurs actions qu'une réflexion sur l'intérêt des élèves ou les besoins des enseignant-e-s.

Dans le second degré, la rentrée sera encore une fois marquée par une gestion de la pénurie avec une nouvelle baisse de DHG alors même que la crise sanitaire a dégradé les conditions d'apprentissage des élèves. Ces suppressions de moyens altèrent les conditions d'enseignement et mettent sous pression les personnels déjà éprouvé-es par la crise sanitaire et l'absence de stratégie claire pour faire face à la situation.

Enfin, les autres personnels ne sont pas non plus épargnés : alors que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est présentée comme une priorité du ministère, Jean-Michel Blanquer continue de maintenir les personnels favorisant leur inclusion dans la précarité et l'exploitation. Ainsi, les annonces d'augmentation de salaire sont largement insuffisantes et ne répondent absolument pas à la revendication d'un vrai statut pour les AESH.

Pour toutes ces raisons, SUD éducation Paris réaffirme la nécessité de mettre en place un plan d'urgence pour l'éducation qui remette l'intérêt des élèves et des personnels au cœur de la politique éducative et salariale du ministère.